



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

51 | 2004

Théories de l'écriture et pratiques scolaires

Les paradoxes de *CAR*, entre énoncés et discours – ou les difficultés d'un traitement *didactique* des connecteurs

Caroline Masseron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/194>

DOI : 10.4000/linx.194

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2004

Pagination : 107-127

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Caroline Masseron, « Les paradoxes de *CAR*, entre énoncés et discours – ou les difficultés d'un traitement *didactique* des connecteurs », *Linx* [En ligne], 51 | 2004, mis en ligne le 27 janvier 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/194> ; DOI : 10.4000/linx.194

Les paradoxes de *CAR*, entre énoncés et discours – ou les difficultés d'un traitement *didactique* des connecteurs

Caroline Masseron

Université de Metz, CELTED, EA 1104

Introduction : **l'écriture scolaire entre discours et grammaire de phrase**

Le connecteur de justification *CAR*, associé aux deux segments qu'il relie, illustre pour une part les problèmes de délimitation et d'ambiguïté qui persistent entre la grammaire de phrase, la grammaire de texte et la grammaire de discours. Les grammaires scolaires catégorisent *CAR* dans la série des coordonnants et, de manière plus ou moins implicite, elles en recommandent un usage *intraphrastique*. Or, tout indique qu'il faille privilégier une fonction de connexion *interphrastique* – en l'occurrence, inter-énoncés – qui relève de la grammaire de *discours*. Cette tension énoncé (phrastique) / discours, qui recouvre des réglages distincts, morpho-syntaxiques et/ou sémantico-pragmatiques, fonde à mes yeux ce que je nomme des *usages paradoxaux* de *CAR*. Perçu par le scripteur comme un outil syntaxique faiblement contraint, *CAR* est en réalité un connecteur assez sophistiqué, aussi complexe que la justification qu'il marque. L'article qu'on va lire consiste en une série d'investigations pratiques et théoriques des usages et des descriptions de *CAR*. Je m'efforce ainsi de cerner le sentiment de malaise cognitif suscité par divers emplois de *CAR* dans les copies d'élèves et d'étudiants ; *CAR* n'y est pas directement fautif mais il peut être l'indice d'une zone discursive fragile dont il s'agit de décrire les mécanismes sémantiques et pragmatiques – plus rarement syntaxiques – pour mieux comprendre les jugements disqualifiants.

Dans la perspective didactique que je retiens, je propose que l'on considère les *phrases graphiques «longues»* des textes d'élèves, non plus du point de vue syntaxique mais qu'on les envisage d'un point de vue discursif, autrement dit comme autant de séquences scripturales homogènes, qu'elles soient raisonnantes ou narratives. Il s'agit de donner à *l'énoncé phrastique complexe* le statut d'un *paragraphe* ou d'une *période*. Ce

changement de point de vue, qui se limite aujourd'hui aux énoncés qui comportent CAR, est motivé par une hypothèse un peu plus large concernant *le pas à pas scriptural* des élèves les plus fragiles et d'autre part ce qu'il est convenu d'appeler depuis H. FREI, 1928, *la grammaire des fautes*. La convergence de ces axes peut aider à esquisser quelques directions pour une didactique des activités scripturales.

Le pas à pas scriptural des copies les plus fragiles

Entendons par là le fait que le projet rédactionnel du texte est faiblement intériorisé par le scripteur ou que la phase de conception planifie insuffisamment le raisonnement ou le script général ; ce qui se traduit notamment par un encodage linéaire et paratactique de segments propositionnels et par une gestion de l'information que l'on dirait « au coup par coup », selon un principe d'implication économique et sur un mode additionnel qui opère sur un empan limité de segment textuel. On trouve des traces du phénomène dans ces usages abusifs de la synonymie où le premier mot donne l'idée d'écrire le second, souvent dans un effort de renforcement stylistique. Le connecteur CAR relève typiquement de cette même question de « l'écriture par addition », dans la mesure où il autorise une connexion linéaire de faible envergure, de phrase à phrase, et où la deuxième phrase introduite est, formellement, autonome. On jugera du pas à pas évoqué à l'aide de l'exemple suivant¹ :

(1) *Le survivant* de Jack Eisner (...) Dans ce livre, ce jeune homme juif nous fait parcourir ce qu'il a enduré pendant cette terrible guerre. **Car** il y a la différence des races (les juifs devaient être exterminés par les allemands), les droits libres d'un être humain (il ne pouvait pas se promener sans qu'il soit traqué), qui n'étai(en)t plus respecté(s). SEC

CAR P2 *explique* le jugement de valeur que comportent, dans P1, « endurer » et « terrible ». La ponctuation forte (le point) qui marque la séparation entre P1 et P2 peut s'interpréter comme le signal d'un changement de niveau : le scripteur passe du factuel singulier (*le héros endure quelque chose*) à une causalité générale (les données causales sont énumérées à la suite du présentatif *il y a*). Relevons d'ores et déjà que P1 CAR P2 constitue un enchaînement coordonné *de rang primaire*, c'est-à-dire sans enchâssement. Aucune contrainte particulière ne régit P2 dont l'ordre Sujet – Prédicat de la phrase canonique et le noyau verbal demeurent. A cet égard, l'exemple 1, qui offre des phrases insérées à l'aide de parenthèses, est exemplaire de la procédure additionnelle que nous voulons illustrer. Mais par ailleurs, et surtout, l'extrait montre la complexité cognitivo-verbale du raisonnement causal : c'est difficile d'expliquer un lien aussi remarquable entre une cause politique et idéologique relativement abstraite et ses effets sur une vie humaine. Le lien est fort (incontestable, affectivement chargé) certes, mais il est *indirect*, ou tout au moins il transite par des règlements, des principes et des lois que l'écriture doit s'efforcer simultanément de condenser et d'illustrer. On

¹ Les références des exemples cités sont abrégées (SEC, A, etc.) dans l'article. On trouvera dans la bibliographie à quoi renvoient ces abréviations.

est loin du rapport causal simple exprimé dans : *Le toit est abîmé parce qu'il y a eu une tempête cette nuit.*

Pour une grammaire des fautes

Le correcteur considère *positivement* l'erreur scripturale : il s'efforce de comprendre le processus régulier de son engendrement, et pour cela il compare l'énoncé analysé à d'autres, jugés moins fautifs ou non fautifs mais présentant une structure identique. Cette perspective confère à la grammaire des énoncés observés un principe plus *descriptif* et *comparatif* que strictement normatif, et surtout elle invite autant à envisager la faute comme un indice productif, qu'à relativiser le degré d'enfreinte.

Étant donné par ailleurs que les erreurs scripturales touchent, le plus souvent, aux domaines énonciatif et sémantique, elles nécessitent de toute façon ce changement de posture, dans la mesure où il est exclu de les faire corriger par le simple jeu de substitution, comme ce serait le cas avec des infractions au code orthographique ou grammatical. Par exemple, s'agissant de CAR, on éprouverait des difficultés à recommander un substitut qui suffirait à effacer l'erreur. L'argument se vérifie d'autant mieux que CAR n'est pas fautif en lui-même, à l'instar d'autres connecteurs, c'est la mise en relation instruite par CAR qui fait problème.

Pour ces raisons, on peut difficilement continuer à formuler catégoriquement des jugements d'irrecevabilité, comme celui trouvé dans l'ouvrage d'Adeline NAZARENKO 2000 :

(2) *Il peut partir car en effet son travail est fini.

Que l'on comparera avec l'énoncé 3 qui semble tout à fait recevable :

(3) Il s'agissait de la section psychiatrique de l'hôpital, la plus récente bien que le plus ancien des bâtiments n'ait que trois ans. **Car en effet**, il y avait trois bâtiments : le principal et deux auxiliaires. SECN

CAR offre cette particularité d'être un connecteur de justification omniprésent dans les écrits mais quasi-absent des productions orales les plus spontanées ; quand il apparaît à l'oral, c'est tendanciellement plutôt en contexte élaboré, mais cela demeure rare². Or, la forme du marqueur (monosyllabe, relateur simple, réalisation sonore) laisserait présager au contraire un indice de fréquence inversé de haute fréquence orale, moindre à l'écrit. Nous rappelons ci-dessous quelques-unes des particularités de CAR :

– Monosyllabique : « moindre consistance – ténuité – phonologique » (MOIGNET 1981 : 245), absent ou quasi-absent des productions orales (fréquence très basse).

– Ne répond pas à une question en POURQUOI.

² Cette remarque est le fruit de diverses observations empiriques, faites à partir d'entretiens télévisés, spontanés ou élaborés, et du corpus des spécialistes de l'oral que j'ai eu l'occasion de consulter (C. Blanche-Benvéniste et M.-A. Morel et L. Danon-Boileau).

– Sa consonne initiale [k] le place dans le paradigme des connecteurs en qu- (CAR <quare).

– Sa place médiane, entre P1 et P2, est contrainte. Le point (• CAR...) ne change rien. Mais c'est la seule contrainte : la structure phrastique et l'autonomie de P2 sont libres.

– Statut catégoriel ambigu : coordonnant et/ou subordonnant. Conjonction et/ou adverbe ?

→ COORDONNANT : Doit connecter des P complètes. *Il fume et boit. *Il fume CAR boit. *Il ne vient pas CAR fatigué.*

→ SUBORDONNANT : reprise par *que* : *Il vient pour te rencontrer, CAR il a envie de te voir* et *qu'il a fini son boulot*. Mais, contrairement à d'autres connecteurs, il n'accepte ni modalisateur (*même si, sauf quand, surtout parce que, sinon que, évidemment que,...* **même CAR*) ni coordonnant (*et donc / *et CAR*). Pas plus qu'il n'entre dans une structure enchâssée (**C'est CAR P2 que P1*) ni n'est passible de l'interrogation (**Est-ce CAR P2 que P1 ?*).

→ ADVERBIAL : CAR EN EFFET n'est pas rare, au début d'une P graphique, et n'est pas toujours ressenti comme fautif (notre exemple 3, *supra*).

– On doit ajouter à la substitution de CAR par *En effet, Parce que, Pour la raison que, Étant donné que*, les moyens préiphrastiques de l'oral : *je dis ça / je trouve.. pa(r)ce que – c'est comme ça que je l'interprète pa(r)ce que – la preuve c'est que -*.

Pour compléter cet aperçu problématique, il peut être utile de mentionner l'évolution diachronique de CAR qui porte la trace des *contradictions* actuelles. On trouve en effet dans le connecteur CAR (Buridant 2000 : 562 *et sq*) une valeur causale (*c'est parce que P2*) et consécutive (*c'est pourquoi P2*). Une telle collusion n'est-elle pas à la source du *pourquoi* moderne qui interroge sur une justification du fait énoncé (*Pourquoi il est là ?*) aussi bien que sur la justification de l'énonciation (*Pourquoi tu dis ça ?*), ce qui rejoint l'opposition entre la « cause » et « les effets ».

Pour représenter l'évolution de manière schématique, je suggère la synthèse que voici :

Ancien français : < QUARE : « c'est pourquoi », « c'est la raison pour laquelle » (c'est pour *cela* que : lien anaphorique entre P1 et *la raison* ou *laquelle*, consécution de P2).

→ Laquelle chose *explique que...*

Français moderne : > CAR : « c'est parce que », « c'est par *cela* que », « c'est par que *cela* » (*cela* est une cataphore, P2 est causal).

→ Laquelle chose (dite) *s'explique par cela que...*

On peut supposer que deux phénomènes distincts interfèrent pour finalement générer l'inversion sémantique de CAR ; le premier phénomène est la collusion de *par* et *pour* (*por*), le second réside dans l'incomplétude référentielle des pronoms qui peuvent être d'orientation anaphorique ou cataphorique.

L'introduction qu'on vient de lire ayant décrit CAR comme un connecteur moins simple qu'il n'y paraît, nous envisageons maintenant les deux valeurs principales de CAR, sa valeur de causalité et sa valeur énonciative de justification, tout en essayant de maintenir ce cap didactique d'analyse de productions écrites. Notre

première partie, qui a pour objet un CAR de *mise en relation causale*, tentera de rendre compte des mécanismes par lesquels « une valeur sémantique de connexion causale » est *ajoutée* au sémantisme de P1 et P2 ; P1 CAR P2 vaut comme une relation de discours dans un cadre qui reste phrastique : P2 est énoncé *en suivant*, linéairement, sans indice de hiérarchisation. Ensuite, nous traitons d'un CAR de *justification énonciative et argumentative*. On envisage alors la relation causale comme devant consolider une manière (discutable) de penser, de voir (d'envisager) ou de dire (de nommer) le problème posé. Les enchaînements analysés s'emploient à renforcer, à l'aide de CAR, la position *basse* de celui qu'une consigne d'écriture met en demeure de *justifier une opinion*. Notre dernière partie reviendra sur les conséquences didactiques qu'il convient de tirer des analyses qui l'auront précédée, ce dans le cadre d'une « grammaire des fautes » (Frei 1928).

1. Un CAR de *mise en relation causale* : une valeur sémantique de connexion ajoutée au sémantisme de P1 et P2

La causalité est une mise en relation, au même titre que le sont la temporalité (*alors*) ou la contrastivité (*mais*) : elle pose une certaine connexion sémantique entre les énoncés P1 et P2, les identifiant respectivement comme l'un *causant, justifiant, explicitant* ou *motivant* l'autre. La présence de CAR reliant P2 à P1 donne au lecteur l'instruction de comprendre que P1 est motivé par ce que P2 énonce. Mais il convient peut-être de rappeler deux aspects qui modèrent l'apparente simplicité du propos. D'une part, la causalité constitue une « valeur ajoutée » et n'entre pas seule dans le sémantisme de la relation P1-P2 ; d'autre part, dire que P1 et P2 sont *reliés* ne signifient en aucun cas qu'il faille leur attribuer un quelconque indice de « symétrie ». Ce dernier aspect signifie que la connexion s'interprète davantage comme P1 + CAR P2, que comme P1 + CAR + P2.

Reste que le contenu sémantique de ce que l'on entend par « causalité » est pour l'instant confus : *la cause, l'explication, la justification, l'explicitation, le motif ou le mobile* d'une action, d'une attitude, d'une décision, d'un événement ou d'une parole... n'expriment pas des mécanismes tout à fait identiques même si l'on peut supposer qu'ils entrent dans une famille commune de relations.

CAR, conjonction de coordination

Le fonctionnement conjonctif du coordonnant comme *relateur* est décrit en ces termes par Moignet : « (Il) signifie une articulation de l'énoncé, et à ce titre il est plutôt un adverbe de phrase. Mais, en soulignant le lien logique avec l'énoncé précédent, il est en position de charnière, ce qui justifie sa dénomination (de coordonnant). Il signifie une opération mentale (de démonstration) qui intervient dans l'agencement du discours. Il ne modifie rien au régime d'incidence des éléments qu'il conjoint. Élément de relation, il est incident à ses supports d'avant et d'après » (MOIGNET 1981 : 24-25). Contrairement à « la *subordination* qui est un arrangement de discours par lequel une phrase peut être intégrée à une autre phrase » (25). La description du conjonctif s'applique à CAR et l'oppose au subordonnant PARCE QUE. Par ailleurs, exclu de la position initiale, CAR s'oppose à PUISQUE et COMME. Bref, en tant que

coordonnant de mise en relation, CAR présente donc un degré de contrainte assez limité. Mais il est probable que cette liberté apparente même occasionne des restrictions imprévues ; c'est ce que nous nous efforcerons de vérifier dans la troisième partie (« grammaire des fautes »).

1.1. Des contraintes syntaxiques mineures

D'une part, au plan syntaxique, dans la mesure où CAR ne nécessite aucun réaménagement structurel particulier pour rattacher P2 à P1, il suffit que P2 soit un énoncé assertif, simple ou complexe ; ce dont témoignent les deux énoncés A et B extraits d'une copie de CM2 (4, 5). En revanche, C procède à un enchâssement plus discutable (ci-dessous, 6) :

(4) A. Il ne se séparait jamais de sa valise **car** sa valise était une chose précieuse pour lui

(5) B. Sa valise était une chose précieuse pour lui **car** ça venait de sa mère qui était morte

(6) C. Il ne se séparait jamais de sa valise **car** sa valise était une chose précieuse pour lui **car** ça venait de sa mère qui était morte. CM2

Tout se passe comme si l'auteur de 6 avait intériorisé la possibilité d'une récursivité, assez proche de celle que lui autoriserait un enchâssement de relatives (cf. *la valise*) mais que lui interdit ici le connecteur CAR et à laquelle résiste le lecteur.

1.2. Liens sémantiques entre P1 et P2

D'autre part au plan sémantique, CAR instruit de comprendre P2 comme une justification ou une explication de P1, sans que les applications sémantiques soient spécialement restreintes. On relève CAR dans des contextes P1 et P2 de mise en relation sémantique variée. A ce stade, on laisse de côté la valeur énonciative pour ne relever que les liens sémantiques P1 / P2 qui sont lexicalisés. Le tableau 1 essaie de rendre compte de cette variété. En le parcourant, on vérifiera que les catégories indiquées demeurent générales et qu'elles sont susceptibles de se recouper, elles ne sont pas exclusives les unes des autres. Le tableau n'a d'autre fonction que celle d'aider à clarifier et discriminer des liens qui au départ disparaissent sous les problèmes de prise en charge énonciative symbolisés par le connecteur CAR.

Tableau 1 :
un premier état des relations sémantiques entre P1 et P2, sous l'effet de CAR

P1 <i>comporte, décrit, juge</i>	P2 <i>pose</i>	JUSTIFICATION de P1 <i>étayer la justesse de P1</i>	Si P2, alors il est juste de conclure P1
Un « tout » global = une matière qui peut être concrète ou non	<i>Des parties</i>	P2 : indices suffisants qui valident l'existence de P1	<i>D'après P2, on peut conclure que P1 est (confirmer l'existence de P1)</i>
Une action Un comportement	Des mobiles ou des motifs	Explication : faire comprendre P1	<i>P1 parce que P2, pour la raison que P2</i>
Un acte	Le but recherché	Raisonnement (à contenu éthique)	<i>Au nom de, en vertu de P2, P1</i>
Un donné <i>singulier</i>	Une règle <i>générale</i> (topos)	Doxa : enchaînement sur des règles pragmatiques	<i>Etant donné que P2 est généralement vérifié, P1 appliquant P2, P1 est légitime</i>

Le tableau ne tient pas compte de la dimension énonciative ; il exclut les modalités, les actes de discours (conseil, etc.) et les formes d'énoncés (dimension métalinguistique, périphrase, reformulation, définition, etc.), ne faisant valoir que la matière sémantique. Le tableau ne fait que suggérer que l'enchaînement P1 CAR P2 doit satisfaire une règle de relation différentielle entre le contenu sémantique de P1 et celui de P2. P2 ne doit pas paraître réénoncer P1 sans apport de contenu « distinct » (qui n'est pas assimilable à contenu « nouveau »).

Par ailleurs, on aura noté que certaines justifications, factuelles, conviendront mieux à un contexte narratif (*faire comprendre P1*) quand elles se rapprochent d'une valeur causale induite, *motivante* ou *explicitante*. D'autres, inversement, engagent davantage le raisonnement et l'argumentation (*faire accepter P1, faire adhérent*), le statut de P2 tendant à celui d'une prémisse (topique). Mais on serait mal inspiré de faire de ces tendances des distinctions trop catégoriques, elles rappellent la porosité de la dichotomie *faire comprendre / faire croire*.

Les exemples 7-10 illustrent quelques-unes des relations indiquées :

(7) Cela fait maintenant cinq jours que je me suis mise à lire un livre de science-fiction. Auparavant, les livres ne m'intéressaient pas du tout. Pour moi, la lecture était quelque chose qui me déplaisait énormément. Mais là, j'éprouvais le désir de finir cet ouvrage. Quand je commençais une nouvelle page, je ressentais l'envie de lire la suivante et ainsi de suite **car** il renfermait un certain nombre de qualités. (...) Quand on ouvrait ce livre, le style d'écriture particulier nous donnait cette envie de le lire en découvrant les autres qualités d'expression qu'il comprenait **car** le vocabulaire était assez riche mais surtout inhabituel **car** on ne le rencontrait pas n'importe où. D'où l'originalité importante du livre. SEC

(8) A la suite de (*sic*) cette visite, Mme Belle (l'infirmière) s'aperçut qu'il avait tout d'un enfant battu, **car** il avait des blessures corporelles, et de graves, elle fit appel à la psychologue scolaire. Après un long entretien avec ce pauvre garçon, elle (*sic*, la psychologue) se déclara du même avis. SECN

(9) *A quoi voit-on que ce texte est un article de presse ? Observez-le bien et citez quatre indices.* On voit que ce texte est un article de presse **car** l'auteur écrit son texte sur « Horreurs de jeunesse » avec des exemples et sur la colonne de droite il y a quatre résumés de quatre livres. Les indices sont (...). SEC

(10) *Quel défaut faut-il s'employer à corriger au plus vite chez un enfant ?* L'envie de posséder ce que les autres ont et qu'on n'a pas ; **car** on n'aura jamais tout, il faut se contenter de ce qu'on a. Deug 2

Ces exemples explicitent la relation tout-parties par le repérage des indices (8, 9), ou la justification d'un jugement personnel par un topos doxal qui a statut de prémisse (10). Quant à 7, il relève simultanément des deux types de relation : le jugement s'exprime sur un tout (le livre et l'envie de le lire) et la justification s'efforce de qualifier les parties mais elle le fait sur un mode très circulaire et topique (les qualités du livre, la richesse du vocabulaire, soit : *plus le livre est bien écrit plus j'ai envie de le lire*), ce qui tend à discréditer le discours produit.

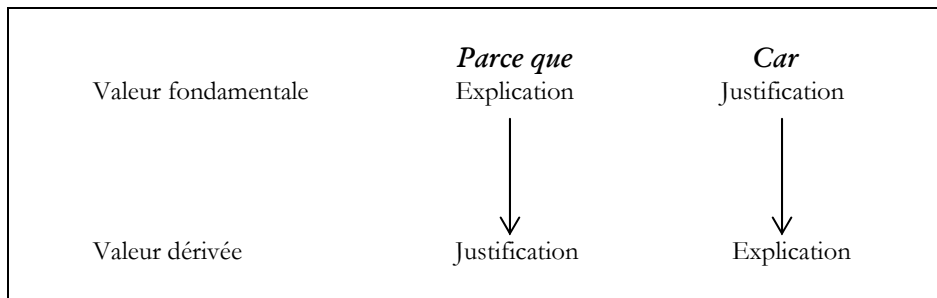
2. Un CAR de *justification énonciative et argumentative*

2.1. CAR marqueur énonciatif : la description de DUCROT 1975 (rappel)

Les modèles de description linguistique dont nous disposons pour analyser le fonctionnement de CAR s'appuient sur une différenciation de connecteurs et ils mettent l'accent sur l'opération de justification, comparée à celle d'explication causale, ainsi que sur les contenus posés ou présupposés de P2 (DUCROT et groupe mu 1975, NAZARENKO 2000).

Le CAR explicatif peut dans de nombreuses situations s'échanger avec PARCE QUE, dans la mesure où il apparaît légitime de « justifier une affirmation » en montrant la vérité du fait affirmé par l'existence d'un autre fait qui en représente une cause suffisante (*Pierre viendra car il a envie de te voir*). Ce qui conduit au tableau 2 :

Tableau 2, d'après DUCROT 1975 : 272



Les réserves ou les limites de cette analyse se concentrent essentiellement sur deux aspects méthodologiques. Le premier point concerne la nature forgée et trop simple des énoncés qui servent la démonstration. Par nature, les énoncés de copies sont plus ambigus et réclament une attention plus grande aux deux segments qui encadrent le marqueur de justification. La seconde réserve concerne la perspective de comparaison qui est limitative. Sélectionnant nécessairement deux marqueurs dont les valeurs se croisent et délaissant les liens de justification marqués autrement que par le connecteur, la méthode ne permet pas d'entrer véritablement dans la description des enchaînements défailants qui nous préoccupent.

2.2. L'acte de parole de P1

P1 CAR P2 s'analyse comme une relation de justification, dans laquelle l'énonciation de P2 justifie l'énonciation de P1 ou d'une partie de P1. Ce que l'on peut traduire ou paraphraser ainsi : le locuteur rapporté en P1 a une bonne raison de penser ou d'énoncer P1 et il entend la donner, validant ainsi la justesse qu'il y a à penser P1 comme lui le fait, ou la légitimité qu'il y a à exprimer P1 comme il l'est (dans les termes où il l'est).

Étant donné la description proposée, on comprend que l'ordre P1 CAR P2 soit intangible : pour que CAR P2 soit possible il faut que P1 ait été préalablement énoncé. Par ailleurs, CAR P2 survient d'autant mieux que tout ou partie de P1 le suscite : P1

lexicalise un acte de langage, jugement de valeur ou modalité, qui est ressenti comme devant être *explicitement motivé*, appelant un étayage quelconque (justesse du motif).

Cependant, l'expression d'*acte de parole* utilisée ici pour qualifier P1 peut paraître trop forte ; j'y recourrais pour signifier que *P1 est un énoncé assertif proferant un jugement de valeur* qui est assumé par le locuteur, dans l'*acte* de justification subséquent. C'est donc la justification explicite de CAR P2 qui fait rétroactivement de P1 *une énonciation subjective proferée*. P1 asserte un acte de parole à valeur conclusive, étayé ensuite par un énoncé-argument P2 dont l'énoncé, postérieur à l'énoncé P1, est syntaxiquement autonome, complet, de rang primaire, et sémantiquement ressenti comme « assez nouveau » ou, au moins, différent de P1. L'examen de P1 fait apparaître une certaine régularité sémantique et pragmatique, dont on pourrait penser qu'elle suffit à *activer* chez le scripteur une procédure de justification et qui tient au fait que P1, *discutable*, nécessite d'être renforcé, ce à quoi s'emploie CAR P2.

L'acte de parole contenu dans P1 asserte une opinion ou un jugement de valeur (Y) sur X, auquel CAR P2 donne la raison de croire (d'adhérer à sa plausibilité) et, ce faisant, de partager l'enjeu pragmatique qui est éventuellement associé (un conseil d'action) à P1. Autrement dit, étant donné sa valeur conclusive (discutabilité), P1 comporte une trace de subjectivité (choix, opinion, position) susceptible de l'affaiblir. P1, étant donné son environnement (CAR P2) s'interprète comme un jugement de valeur ou une prise de position doublement caractérisée : *conclusive* et *subjective*. Nous illustrons ce qui précède à l'aide d'un extrait de l'Appel du 18 juin, représentatif des valeurs conclusives, polémiques et, littéralement, *partiales* de P1 :

(11) Mais le dernier mot est-il dit ? Non, **car** la France n'est pas seule, elle n'est pas seule, elle n'est pas seule.

On analyse ainsi l'enchaînement P1 CAR P2 : le Lo-je (ou un locuteur délégué, il) a une raison de croire Y (défaite non définitive) au sujet de X (la France), raison qu'il énonce dans CAR P2 (les alliés), et, ce faisant, il conseille à l'allocutaire d'adhérer avec lui à la justesse prédicative de XY (la France n'a pas perdu la guerre), relation énoncée dans P1 (*non*, réfutant la nécessité de signer immédiatement l'armistice).

L'exemple 11 peut servir de point de départ à un classement qui spécifie l'élément justifié contenu dans P1 :

– P1 s'interprète comme résultat (conclusion) d'une *alternative* possible, dans un contexte polémique plus ou moins marqué (et identifiable) : *refuser, accepter, (dé)conseiller, hésiter, préférer, choisir, prendre position, etc.*

– En totalité ou en partie, P1 exprime un jugement de valeur (discutable). C'est CAR P2 qui sélectionne ce qui de P1 fait l'objet de la justification. P2 extrait un élément prédiqué en P1, le focalise comme objet de la justification. De ce point de vue, rien n'empêche que ce soit une forme énonciative quelconque qui soit extraite de P1 et sélectionnée par la justification de P2 ; dans ce cas, la justification est effectivement métalinguistique.

– Le locuteur de P1 est identifiable en contexte, et en tout cas ne se confond pas avec un locuteur gnomique, doxal, proverbial, indéfini, universel. Le ON et la vérité générale paraissent aussi peu compatibles avec P1 qu'ils le redeviennent avec P2. Cela s'explique par l'incongruité qu'il y aurait à vouloir expliquer ou argumenter un postulat auquel tout le monde adhère ; inversement le même postulat peut devenir

un énoncé-argument tout à fait valide (*cf supra*, le contenu topique de P2), facilitant le *transfert d'agrément* de P2 à P1.

Illustrons le propos. 12 est exemplaire de l'acte de parole et de la valeur performative que l'on peut trouver en P1. L'exorde cité – dont l'auteur est Robespierre – annonce d'ailleurs un acte de justification (je souligne) :

(12) En montant à cette tribune pour répondre à l'accusation portée contre moi, ce n'est point ma propre cause que je vais défendre, mais la cause publique. *Quand je me justifierai*, vous ne croirez point que je m'occupe de moi-même, mais de la patrie; citoyen, qui avez eu le courage de m'accuser de vouloir être l'ennemi de mon pays, à la face des représentants du peuple, dans ce même lieu où j'ai défendu ses droits, je vous remercie; je reconnais dans cet acte le civisme qui caractérise la cité célèbre qui vous a député. *Je vous remercie, car* nous gagnerons tous, à cette accusation. Après la véhémence avec laquelle on s'est élevé contre un certain parti, on a désiré savoir quel était le chef; un citoyen s'est présenté pour le désigner, et c'est moi qu'il a nommé. A

Les exemples 13 à 16, empruntés à des copies, soulignent tour à tour des prises de position ou des « valeurs » attribuées à un élément particulier retenu comme élément justifié :

(13) *Deux heures de TV par jours est-ce beaucoup pour un enfant d'environ dix ans ? Oui c'est beaucoup trop car* devant la télé, un enfant s'ennuie et zappe, il ne lui est pas possible de se concentrer. Deug 2

(14) *Le maire est fier, car* de nombreux emplois locaux vont être créés, de plus en plus de jeunes viendront s'installer dans le village, et puis c'est une chance extraordinaire pour lui de faire ainsi de la publicité pour sa prochaine réélection. SECN

(15) « (...) Je vous rappelle que dans ce tribunal, nous traitons des affaires sérieuses. » Et *on peut le comprendre, car* le premier protagoniste, au physique de bagarreur, peut facilement, si on a de l'imagination, passer pour un sanguinaire sans pitié envers ses victimes. SECN

(16) Il avançait *prudemment car* la route était glissante. SECN

L'exemple suivant, 17, est intéressant dans la mesure où le « mal dit » s'explique partiellement par le tour passif de P1, qui, effaçant l'agent locuteur de la prise de position, confère à celle-ci une source trop large ; d'autre part, on notera que c'est P1 en totalité qui est justifié dans P2 :

(17) Ce film *n'est pas du tout conseillé* non plus aux âmes sensibles et aux jeunes enfants *car* cela risquerait de l'influencer (*sic*) au risque de lui faire croire des choses totalement fausses et irréelles. SEC

2.3. La justification et le contenu posé dans CAR P2

Rappelons que P2 appelle une justification en CAR quand il nécessite d'être formulé sous la forme d'un *énoncé verbal complet et autonome*. C'est le contenu prédicatif de P2 dans sa totalité qui fonde la justification, et non une partie seulement de P2. Dès lors, se posent pour P2 les problèmes de la *nouveauté* du propos introduit, de la

gestion et de l'ordre des informations produites et/ou du degré de *reformulation* perçue à la lecture de P2 étant donné ce que l'on vient de lire dans P1. « Reformulation » renvoie à « explicitation » et à « confirmation » : la reformulation concerne la matière sémantique (et lexicale) qui est traitée dans P1 et P2 (ci-dessous 18) tandis que la confirmation porte sur la valeur argumentative de la connexion (19 et 20) :

(18) Ce ne sera ni dans une lettre, ni dans l'espace de trois mois que je pourrai vous faire connaître mon plan d'éducation dans toute son étendue ; **car** ce n'est qu'en vous citant *des exemples*, qu'il me sera possible de vous *développer la plupart de mes idées* ; et l'histoire d'Adèle, pourra seule vous instruire parfaitement de mon système et de mes opinions. Ainsi, voyez, ma chère amie, si vous aurez le courage de supporter l'ennui des *récits minutieux qui ne vous apprendront que les actions d'un enfant de six ans, ses occupations, ses progrès, ses fautes, ses questions et nos conversations*. A

(19) Je dois d'abord vous parler des personnes que nous avons amenées avec nous : je commencerai par Miss Bridget que vous connaissez, et dont vous vous êtes tant moquée, ainsi que tout le monde, quand je la fis venir d'Angleterre pour apprendre l'anglais à ma fille qui avait six mois. Je n'ai point oublié toutes les bonnes plaisanteries que vous fîtes alors et sur elle et sur moi, et sur la stupidité de donner une maîtresse à un enfant au maillot. J'eus beau vous répéter que cette manière d'enseigner aux enfants les langues vivantes, est universellement établie en Europe, excepté en France, rien ne put arrêter le cours de vos inépuisables moqueries sur ce sujet ; *il est vrai que j'ai tort de vous le reprocher*, **car assurément** vous m'en avez bien dédommée par l'étonnement et l'admiration profonde que vous causèrent les premiers mots anglais prononcés par Adèle et Théodore, qui enfin aujourd'hui, toujours à votre grande surprise, parlent aussi facilement cette langue que le français. A

(20) Miss Bridget restera donc avec moi tout le temps de l'éducation ; quoique vous ne puissiez la souffrir, quoiqu'elle ait une taille un peu longue, et l'habitude, à quarante-cinq ans, de porter des corps bien baleinés, *elle me sera toujours très utile*, **car** elle a beaucoup de bon sens, un caractère très sûr, et une parfaite connaissance de la littérature anglaise. A

On aura esquissé les contours pragmatiques de l'*explicitation* telle qu'on la trouve dans CAR P2, au croisement de l'explication (énoncive, 20), de la justification (énonciative, 19) et de la reformulation (métalinguistique, 18).

2.4 CAR, connecteur adverbial, en tête de paragraphe : l'explicitation du dire

Les emplois de CAR quand ils sont précédés d'un signe de segmentation fort (point ou paragraphe) sont théoriquement rejetés par la norme³ ; ils ne sont pourtant pas rares : on les rencontre couramment dans la presse écrite, ou dans des séquences argumentatives issues des sciences sociales, comme c'est le cas ci-dessous. 21 présente

³ Grevisse 1986 : § 1038.

un fragment de discussion en histoire, où est interrogée la pertinence de poser l'existence d'une opinion publique populaire dès le XVIII^e siècle (A. de Baecque 1998 : 118) :

(21) ces paroles de la rue (...) d'où émerge une opinion publique populaire, forme politique d'acquiescement ou de mécontentement face aux événements de la ville et face au spectacle de la monarchie.

Car la rue est avide de nouvelles. Vorace, elle avale rumeurs et informations, réputations et on-dit, avec d'autant plus d'appétit qu'elle a du mal à être informée de première main. A

CAR facilite l'extraction et le traitement d'un sous-thème qui, ainsi démarqué, peut faire l'objet d'un développement autonymique et figuré (reformulant) à valeur argumentative. Un autre extrait du même ouvrage (de Baecque 1998 : 76) offre un développement explicitant assez voisin (je souligne) :

(22) La notoriété des *Cris de Paris* gravés par des artistes réputés, tels Bouchardon ou Cochin, les motifs des gravures de mode ou des papiers peints, les personnages du théâtre de foire et des romans poissards, tout cela traduit l'attente d'un public varié sensible à une certaine forme d'*exotisme* populaire.

Car qu'offre-t-on à travers cette représentation du peuple ? Un dépaysement malgré la proximité géographique, une actualisation de l'image du bon sauvage. Les relations littéraires du monde populaire s'apparentent ainsi souvent à des récits de voyage, rejoignant l'*anthropologie* descriptive des mondes nouveaux, l'une des passions des hommes des Lumières, mais où le sauvage est aux portes mêmes de la ville et l'activité spéculative immédiate. A travers ces spectacles de la rue, des métiers, des campagnes, une construction idéale du peuple se dessine, tout entière fondée sur l'utilité sociale et la simplicité naturelle des mœurs. (...)

Le paragraphe, ouvert à l'aide de CAR, se poursuit sur l'analogie entre *le bon peuple* et *le bon sauvage* et sur les représentations idéalisées auxquels l'un et l'autre donnent lieu. L'analyse du rapport analogique justifie la thèse de l'*exotisme* énoncée en P1. L'exposé des motifs tient en une sorte de trame lexicale autour du mot-notion *anthropologie* qui a pour effet, dans le paragraphe, de conceptualiser une certaine vision du peuple, étayant la propriété d'*exotisme* dont l'énonciation paradoxale (proximité / distance du peuple) est ainsi pleinement assumée. *L'explicitation des motifs du dire* est tout particulièrement exemplaire à travers les énoncés qui placent CAR en tête de paragraphe. On en relèverait de nombreux exemples dans la presse.

CAR en tête de *paragraphe*, dans les productions d'élèves, est peu fréquent et il s'accompagne le cas échéant du retour à la ligne pour chaque nouvelle phrase, symptomatique d'une forme d'*empaquetage graphique* d'énoncés-arguments assortis de leurs connecteurs. J'en livre, sous 22a, une illustration qui m'a été communiquée par Mohammed Kara (Kara 2000, deuxième partie, corpus : p. 16) et qui est produite par un étudiant qui doit rédiger une argumentation dans le cadre d'un concours d'éducateurs ; le libellé exact est « *Aujourd'hui plus qu'hier, le langage devient un signe*

d'appartenance identitaire, culturelle et sociale. Partagez-vous ce point de vue ? Justifiez et illustrez vos avis. ». Voici une réponse, dans son intégralité :

(22a) Le langage est un moyen universel de communiquer, mais est-il pour autant un signe d'appartenance identitaire, culturelle et sociale ?

Selon le langage, le vocabulaire employé, l'on peut effectivement, s'apercevoir si l'individu qui s'exprime à une culture enrichie ou pas et s'il appartient à une certaine classe sociale.

En effet, si son vocabulaire est riche, l'on pourra penser qu'il a une culture, élevée et qu'il appartient à une catégorie sociale favorisée.

A l'inverse si son vocabulaire est pauvre, l'on pourra croire qu'il appartient à une classe sociale défavorisée.

Car il est vrai que le langage est un signe d'appartenance identitaire, culturelle et sociale.

Ceci dit il est vraie aussi que l'on n'a pas besoin d'appartenir à une classe favorisée pour s'exprimer avec aisance.

Il est sûr que selon la profession exercée on est amené à utiliser un langage plus ou moins important. Le langage varie selon les endroits, les sites, dans les cités à forte population, selon les fréquentations, les amis, l'entourage.

La complexité pédagogique qui réside dans l'injonction à « utiliser des connecteurs » est ici manifeste ; et la copie permet de contraster les emplois « lettrés » du connecteur en tête de P (22) et un usage quasi-graphique où CAR fait surtout fonction de signe démarcatif (22a) ; l'emploi sera jugé d'autant plus « maladroit » qu'il ouvre sur un mouvement concessif (le *ceci dit* du paragraphe suivant valant pour un *mais*). Le dire du scripteur de 22a, soumis à l'autorité de la parole-source qu'il lui est demandé de commenter, ne parvient pas bien à sortir d'un dilemme dichotomique et simplificateur. On en verra d'autres exemples dans notre dernière partie.

3. Grammaire des fautes et enjeux des apprentissages continués

Il convient maintenant de rapporter un certain nombre de jugements de disqualification aux descripteurs qui ont été précédemment avancés, si l'on veut convertir les observations qui précèdent en un matériau formateur, dont le destinataire est d'abord l'enseignant qui a la tâche d'analyser et de diagnostiquer, avant d'élaborer des activités d'apprentissage.

3.1. Les jugements de disqualification portant sur l'enchaînement « P1 CAR P2 »

Le jugement de disqualification qu'on porte sur P1 CAR P2 tient surtout à l'énoncé P2 de justification (à-propos informatif, valeur argumentative, complétude et simplicité syntaxique), et plus secondairement à P1 (comme conseil de croire que P1, impliquant éventuellement un conseil d'action). Je regroupe ci-dessous des cas de disqualification en les rapportant à des jugements empiriques, de surface, avant de

proposer (tableau 3, *infra*) une typologie des justifications dont les critères distinctifs, sur la base de leur identité sémantique globale (CAR de *justification*), guident une analyse sémantique des énoncés, en localisant si possible le niveau auquel interpréter l'erreur commise et sa source scripturale.

3.1.1. Le propos circulaire de P2 (rapporté au propos de P1)

Le cas le plus repéré d'enchaînement disqualifié tient à la circularité du propos : P2 procède d'une synonymie de P1 trop faiblement informative pour nécessiter une justification marquée. C'est d'autant plus le cas en 23 (*infra*) que l'opération est répétée deux fois ; quant à 24, on peut regretter que le locuteur en reste à une dissociation générale entre les deux genres fictionnels évoqués (X files et les romans d'amour) sans parvenir à *explicit*er les indicateurs de l'un ou l'autre genre (ce que demandent les consignes de justification : *justifiez votre point de vue, illustrez, donnez vos raisons*, etc.). On notera que ces deux extraits, illustratifs d'un propos circulaire, utilisent, par ailleurs, d'assez nombreux pronoms anaphoriques :

(23) J'ai voulu aller voir ce film **car** je suivais les épisodes télévisés et j'en étais très content c'est donc cela qui m'a décidé. (...) J'avais quelques amis qui ne suivaient pas les séries (TV), *ils n'ont littéralement rien compris* au début du film **car** cela est très mal expliqué, donc il a fallu que je leur explique. SEC

(24) Je déconseille X Files au lecteur assidu de romans d'amour **car** ce n'est pas du tout le style de la série. SEC

On opposera à 23 et 24 les extraits suivants qui explicitent en P2, sur un mode topique (25) ou celui d'une périphrase (27) ou d'une image (26), la conclusion posée en P1 :

(25) *D'après vous, un enfant qui déclare souvent qu'il s'ennuie, est-ce un phénomène sans importance ou quelque chose qui vous inquiéterait beaucoup ?* Ça m'inquiète **car** quand on est jeune il faut être dynamique, avoir envie de découvrir le monde... (Deug 2)

(26) *Quel « défaut » faut-il s'employer à corriger au plus vite chez un enfant ?* L'égoïsme **car** sinon il ne peut pas se faire d'amis, il se coupe du monde. (Deug 2)

(27) Je pense que j'aurais dû différencier tout de même les notions de mariage d'intérêt et de mariage forcé **car** j'ai fait l'amalgame entre les deux et ils ne sont pas forcément liés. MP

On aura noté un point commun aux trois exemples ; l'explicitation circulaire de P2 présente la caractéristique d'un tour négatif ou antonymique : passivité / dynamisme en 25, *sinon* en 26 et *différencier / faire l'amalgame* en 27. Cette dernière remarque n'est pas aussi anodine qu'elle paraît ; elle renvoie à l'existence de collocations sémantico-lexicales privilégiées qui ont pour effet de produire, en discours, des figures de pensée topique (la pensée est « globale » : faiblement descriptive ou analytique) guettées par une espèce de figement stéréotypé.

3.1.2. La longueur respective de P2 et P1 et la saisie dans P1 de l'élément justifié

28 offre un cas de mauvaise gestion dans la répartition des contenus propositionnels. P1, de facture complexe, est justifié par un énoncé P2 qui ne fait que nommer ce qui a fait auparavant l'objet d'une description énigmatique. Et l'on aurait attendu que la justification vienne plus tôt dans l'énoncé (28a) :

(28) Un sentiment de terreur la prit quand elle vit l'homme allongé qui ne bougeait plus **car** c'était Tony. SECN

(28a) Un sentiment de terreur la prit **car** elle reconnut Tony dans cet homme allongé qui ne bougeait plus.

Mais les cas les plus difficiles à analyser sont ceux où P2 développe un raisonnement en lieu et place d'un seul argument, et où interfèrent le contenu propositionnel (les raisons d'une préférence de l'auteur) et le commentaire métalangagier (les indices qui autorisent le scripteur à conclure que l'auteur préfère) :

(29) Quelle est selon vous la position de l'auteur de l'article à l'égard des récits d'horreur ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur le texte. L'auteur semble aimer plus le fantastique que l'horreur **car** il n'explique pas autant l'horreur que le fantastique et pour l'horreur, il ne parle que des moyens de communication mais il semble que le thème est le fantastique donc c'est peut-être normal. SEC

L'intrication des niveaux (*justification de l'auteur*, et *justification de la justification* du point de vue du scripteur) est occasionnée par l'occurrence de CAR qui succède à une modalité verbale ambivalente (dans la phrase introductrice : l'auteur *semble aimer* plus... CAR).

3.1.3. L'extraction de l'élément justifié appartenant à P1 et le calcul d'inférence occasionné par P2 (alternative factuelle ou contrefactuelle)

Nous marquons en italique dans 30 l'élément dont le présupposé est ultérieurement thématiqué puis justifié : l'héroïne détient une arme à feu. On comparera 30 à 31 (*infra*) : si 30 est recevable, c'est parce que le scripteur prend soin d'extraire le présupposé et d'en faire l'objet d'une prédication indéfinie (*une arme légère que...*).

(30) Prise d'une colère profonde en elle, *elle prit son arme à feu* ; une arme légère qu'elle gardait précieusement dans le tiroir de son bureau en cas d'agression ou de danger ; **car** dans ce métier beaucoup de mères et de parents en difficulté sociale, morale, ou physique, n'étaient pas satisfaits, menaçaient le personnel. SECN

A présent observons 31 et 32 qui illustrent des *alternatives* :

(31) Tout d'un coup, elle eut une frayeur en s'apercevant que sa mystérieuse mallette avait disparu. *Ce n'est qu'un détail* **car** elle avait très chaud et besoin d'eau fraîche. SECN

La justification s'appuie sur une comparaison de prédicats que l'énoncé, pourtant, ne marque pas en tant que telle ; un certain degré d'importance est attribué comparativement à deux faits distincts, la disparition de la malette et la déshydratation de l'héroïne. La moindre importance de l'un est *justifiée* par l'importance supérieure de l'autre que le lecteur est supposé inférer. Formulé ainsi, il semble que l'énoncé doive se réécrire en explicitant la comparaison. Sinon, l'enchaînement donne une impression de coq à l'âne. On lira dans 32 une autre illustration de prédicat alternatif énoncé dans P2 : une question plus adroite vient « justifier » *a contrario* le jugement de maladresse émis précédemment :

(32) En fait la question est assez maladroite **car** si j'avais réellement voulu avoir l'avis des élèves j'aurais formulé ainsi ma question : qu'est-ce que vous pensez de la réaction d'Angélique ? MP

Ce sont les conséquences escomptées qui garantissent la meilleure qualité de la question.

Avec 33, on revient sur cette extraction de présupposé, que le scripteur ne prépare pas :

(33) Et il défendait Barbara face aux *moqueries*, **car** elle adorait barbie et collectionnait tous les accessoires qui s'y rattachaient. SECN

33, exposant une justification qui rétroagit sur un présupposé (*les moqueries, on se moque d'elle*), est « fautif » (contrairement à 30, *supra*) ; soit le scripteur *explique* les moqueries et évite de recourir à CAR, soit il justifie un contenu posé par P1 (et non présupposé). Par comparaison, 34, *infra*, tout en procédant également d'une stratégie inférentielle, n'est plus que faiblement problématique ; le maillon sous-entendu est d'autant plus acceptable que le genre de discours a changé : 34, dialogal, restitué à l'écrit un propos d'abord oralisé, où les exigences de cohésion sont moindres.

(34) Deux heures de TV par jours est-ce beaucoup pour un enfant d'environ dix ans ? Beaucoup **car en général** les enfants regardent les dessins animés et ça ne dure pas deux heures. Deug 2

3.1.4. L'enchâssement de CAR P2

Deux cas principaux se présentent pour éventuellement se combiner : celui des subordinations strictes et celui des enchâssements régis par un verbe de parole (« dire »). Dans l'exemple qui suit (35), c'est moins P2 qui fait problème que la fin de l'énoncé (*de plus...*) dont la présence nécessite un enchâssement ou un signe de ponctuation forte :

(35) (...) La première personne à être choisie fut Ophélie elle avait beaucoup de talent, la deuxième était Marie, elle était vraiment très heureuse **car** elle aura peut-être de l'argent pour acheter un cadeau à Paul (si elle était choisie par les chefs) **de plus** son avance lui ayant été refusée, il faudrait vraiment qu'elle fasse de son mieux. SECN

35 présente un traitement paratactique de l'énoncé complexe, additionnant (*de plus*) les énoncés-arguments sur le mode d'une connexion trop locale.

Dans la même famille des enchâssements fautifs, signalons les cas de « double CAR » que l'on schématise ainsi : P1 {CAR P2[CAR P3]} et qui procède comme le feraient des relatives ou des complétives. 36, qui débat de la politesse, illustre le phénomène :

(36) (...) Ce problème (de l'impolitesse est très grave **car** cela nous touche tous sans exception, aussibien les grands que les petits **car** les futures jeunes doivent être éduqué afin qu'il n'y ai pas autant de problème de manque de politesse que maintenant. SEC

Intuitivement, le scripteur cherche à régler le problème d'enchâssement : c'est ainsi que l'on peut interpréter la virgule placée après « exception ».

Dans 37, la coordination des deux explications causales contourne l'enchâssement (et son substrat sémantique, de la cause à l'effet) ainsi que la reprise de CAR par ET QUE :

(37) En ce qui me concerne j'ai souvent recours au tableau **car** les élèves fournissent ainsi un travail écrit **et aussi parce que** les éléments du cours apparaissent plus clairement dans leurs classeurs. MP

Envisageons à présent les enchâssements de CAR P2 sous un verbe de parole (ou de pensée). Se pose la question de l'attribution de l'énonciation et du contenu de P2 (locuteur primaire ou locuteur rapporté). 39 résout l'ambiguïté en réintroduisant un verbe de pensée (*trouver que*) :

(38) Céline me **répond que** *ce n'est pas un dialogue* **car** les personnages n'échangent pas de paroles, chacun parle dans son coin. MP

(39) M. Enac commença par **dire que** *c'était pour lui un choix très difficile à faire* **car** *il trouvait que* chacun d'entre eux avait sa place en cuisine ce jour-là. SECN

Dans le tableau qui suit, nous nous efforçons de montrer que selon le niveau d'analyse, l'ordre des opérations de *conception* de P1 et P2 n'est pas identique. Au plan scriptural et énonciatif, P1 (l'ordre linéaire) précède nécessairement P2. Mais au plan logique ou cognitif, plusieurs solutions sont possibles :

a) le contenu propositionnel de P1 est le conséquent (postérieur) du contenu de P2 dans le cas du raisonnement causal par le fait, le motif (la raison ou l'intention d'agir) ou la règle topique de P2 (dont P1 n'est qu'une illustration) ;

b) le contenu propositionnel de P1 (en tant qu'il est avéré) est l'antécédent de P2 quand P2 exprime un but non encore atteint ;

c) P1 et P2 peuvent être considérés comme simultanés ou neutralisant l'ordre des contenus conçus par P1 et P2, quand les deux propositions expriment une relation de tout à parties.

Tableau 3 :
ordres procéduraux régis par une relation en CAR, et types de justification

	ANTÉCÉDENT	SUBSÉQUENT	JUSTIFICATION
Ordre linéaire de P Lecture	P1	P2	CAR médian
Tout / parties	P1 thème générique (conclusion générale)	P2 indicateurs d'étayage (indices, preuves)	Explicitation <i>Description analytique</i> <i>P1 est avéré étant donné un contenu analytique exposé en P2</i>
Démonstration (syllogisme)	P2 : principe général, règle topique, maxime	P1 : cas particulier, application singulière	Justification (argumentation) <i>La justesse de P1 est crédible en vertu d'un principe de normalité P2</i>
Raisonnement (a)	P2 (<i>avant</i> logique)	P1 (conclusion)	Explication causale <i>P1 vérifie une loi de cause à effet dont il énonce une application</i>
Raisonnement (b)	P1	P2 (but <i>après</i> logique)	Explication causale (intention) <i>P1 est rendu acceptable dès lors que l'on connaît (et admet la justesse de) les intentions poursuivies (P2) par celui qui en est responsable</i>
Enonciation	P1 langagier	P2 métalangagier	Justification métalinguistique <i>Le dit de P1 est bien dit si on accepte de l'analyser à l'aide des éléments de P2</i>
Temporalité	P2 : motif ou mobile	P1 : acte, action, ou jugement	Justification d'attitude <i>L'action ou l'attitude (mentale) de P1 est légitime si l'on tient compte des raisons que P2 exprime</i>
Écriture	P1 (CAR)	P2	Relation de justification

P1, en tant qu'il comporte une trace d'hésitation ou de faiblesse argumentative, instruit le scripteur de la nécessité de devoir justifier l'assertion. D'où cette formule qui figure dans la dernière ligne du tableau : P1 (CAR), et non plus, comme nous l'avions suggéré jusque-là, CAR P2. Nous schématisons sommairement ainsi le pas à pas rétroagissant sur du déjà écrit.

A l'issue de ce recensement, on peut dire de CAR P2 qu'il est énonciatif, rétroactif, explicitant, de rang primaire (linéaire, non enchâssé) et d'une portée relativement réduite ou focalisante ; ces propriétés combinées permettent de rendre compte des écarts rencontrés, des moins aux plus fautifs. La nature (lexicale et thématique) de l'explicitation développée est le paramètre qui semble déterminant, mais qui est en même temps le plus difficile à cerner et à faire travailler. L'extraction du thème de P1 qui fait l'objet d'une explicitation ne doit pas entraîner d'inférences coûteuses ; au contraire, elle procède d'une procédure littérale, analytique et métalangagière. De ce point de vue, il n'est pas tout à fait certain que P2 développe un thème (complètement) *nouveau*, on a vu par exemple que le raisonnement topique peut satisfaire les besoins d'enchaînement dans P2. Enfin, on s'explique mieux la fréquence des erreurs par circularité du propos : c'est que la marge de manœuvre pour le scripteur, entre *explicitation*, *paraphrase* et *tautologie*, est étroite, et il n'en va pas autrement pour la marge d'interprétation du lecteur qui dénie à la tautologie le pouvoir de justifier un propos antérieur.

3.2. Une évaluation diagnostique à poursuivre

J'ai tenté de montrer, dans l'optique d'une grammaire des fautes, que le diagnostic des énoncés complexes qui marquent une relation de justification en CAR gagne à abandonner une méthode de substitution au profit d'une analyse sémantique des énoncés reliés (P1 et P2). Je me suis efforcée de synthétiser dans plusieurs tableaux les axes possibles d'une telle analyse. J'ai mentionné, quand j'ai pu le faire, quelques faits de langue saillants, qui m'ont paru significatifs et non aléatoires, peut-être symptomatiques d'un mode de conceptualisation ou de raisonnement privilégié, associé à la justification en CAR.

Dans la mesure où les jugements et les critères de disqualification demeurent de toute façon discutables, il me semble que l'une des premières tâches revient aux enseignants eux-mêmes qui doivent s'employer à affiner les critères et les observations, tout en complétant le corpus à l'aide des productions dont ils disposent de leur côté. C'est ainsi que les argumentations historiques, qui sont demandées au brevet par exemple, les commentaires littéraires et les dissertations philosophiques auraient leur place dans un corpus élargi. La phase d'évaluation diagnostique doit se poursuivre et s'approfondir, adoptant cet angle de vue théorique *et* pratique que j'ai voulu défendre. Un point de vue mixte évite, à mes yeux, le double écueil d'une théorie linguistique des connecteurs, inadaptée aux énoncés effectifs, ou d'une théorie grammaticale normative, peu à l'aise quand il s'agit de décrire les fonctions pragmatiques de ces relateurs. Inversement, on peut attendre d'une didactique des énoncés complexes qu'elle s'emploie à les étudier sans a priori, sur le double versant de leur production et des effets de sens produits, et qu'elle recherche tous les indicateurs pertinents d'une classification graduée (de l'énoncé complexe le mieux formé à l'énoncé complexe le moins bien formé, les premiers aidant à décrire les seconds). Dès lors, l'élargissement du corpus intègre des énoncés oraux, des extraits de presse et des citations d'auteurs, ces derniers faisant l'objet d'un traitement synchronique ou diachronique. Tout ou partie d'un tel programme aurait sa place dans des dispositifs alliant l'université aux IUFM.

Justifier à partir d'une consigne de comparaison

Si la justification pose un problème aux apprentis scripteurs, la nature de ce problème est au moins autant cognitive que langagière : points de vue adoptés sur l'objet de discours, thématisation des propositions respectives, complétude, implication et ordonnancement du mouvement de raisonnement. Partant, l'attitude du correcteur consiste à interpréter le fait de langue manifesté comme *l'indicateur* d'une mise en œuvre scripturale qu'il faut reconstituer, abstraction faite des données anecdotiques de contexte et de consigne. Autrement dit, l'obstacle à une mise en forme verbale correcte de la justification réside avant tout dans la matière conceptuelle sur laquelle elle opère.

C'est pourquoi nous suggérons d'inventer, au titre des activités d'apprentissage destinées aux élèves, des activités rédactionnelles et scripturales qui soient fondées sur *la comparaison* alternative et le choix auquel elle peut conduire. Dans le corpus cité, un exemple de question relevait de ce type d'exercice : « l'auteur préfère-t-il le fantastique ou l'horreur ? justifiez votre réponse ». Le processus de réflexion induit est le suivant :

hésiter, comparer, choisir et verbaliser les raisons du choix (*justifier*). Ce n'est qu'un exemple ; il faut le compléter par d'autres où l'on aura ainsi recomposé les différentes *étapes* du raisonnement qui conduit à justifier une conclusion arrêtée.

Retour sur le paradoxe du titre

CAR P2, finalement, oscille entre explicitation, explication et justification selon le contenu propositionnel de P2, qui prédique la justesse, la légitimité ou la vérité de P1. Dans la mesure où il relève des choix énonciatifs du locuteur, l'enchaînement P1 CAR P2 ne peut pas être jugé « fautif ». En revanche, étant donné les investissements sémantiques, les réalisations lexicales et les formes syntaxiques manifestées dans la proposition P2, étant donné aussi la faiblesse, de fait, que l'on suppose chez quiconque croyant nécessaire pour lui de justifier une position, la répétition du tour en CAR P2 dans un discours donné, le rend passible d'une certaine fragilité argumentative. Au fond, c'est peut-être là que réside le premier paradoxe de CAR : outil d'une connexion relativement sophistiquée, son apparente facilité syntaxique conduit, dans les écrits, à un suremploi qui renforce sa polyvalence et atténue sa fonctionnalité. Relativement exigeant en tant que marqueur métalinguistique, présent dans les textes les plus soignés, il n'en est pas moins d'un usage spontané fréquent et précoce à l'écrit où il traduit les besoins d'une démarcation syntaxique et sémantique fondamentale : séparer deux énoncés tout en signifiant le lien de causalité, au sens large, que le premier énoncé (P1) a rendu nécessaire. Ce sont paradoxalement les mêmes raisons qui occasionnent des fréquences inversées, de l'oral à l'écrit, de CAR et PARCE QUE ; à l'écrit, CAR est préféré pour ses qualités *stylistiques* : il est ressenti comme moins lourd, moins contraignant et plus polyvalent que le subordonnant. Il est en quelque sorte l'un des symptômes de *l'évitement syntaxique* des apprentis-scripteurs, satisfaisant *a minima* les besoins démarcatifs de la causalité. Les deux prédications (P1, P2) s'enchaînent linéairement, instruisant d'interpréter la seconde comme comportant *une cause a posteriori* de la première. Il s'ensuit que la logique (cause / effet) et le dynamisme linéaire de l'énoncé (avant / après) sont, avec cette *cause postérieure*, dans une relation paradoxale. Et CAR n'échappe plus à cette évaluation négative qui a pu sanctionner d'autres connecteurs : son abus masque peut-être des fragilités (cognitives, sémantiques et verbales) de... connexion.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les exemples retenus pour illustrer l'article sont restitués avec leur orthographe d'origine et empruntés aux sources suivantes :

A : texte d'auteur – SEC : copie de seconde – SECN : nouvelle écrite par un élève de seconde – Deug 2 : extrait d'un questionnaire dont les réponses sont recueillies par des étudiants – MP : mémoire professionnel rédigé par un professeur stagiaire.

ARMAND, J.-R. (1995) *Car et les connecteurs de justification*, Mémoire professionnel, Metz, IUFM de Lorraine.

BLANCHE-BENVÉNISTE, C. (1997) *Approches de la langue parlée en français*, Ophrys.

BORÉ, C. (2000) Le brouillon, introuvable objet d'étude, *Pratiques* n°105-106, pp. 23-49, Metz.

BURIDANT, C. (2000) *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Sedes.

COMBETTES, B., FRESSON, J., TOMASSONE, R. (1979) *De la phrase au texte, classe de quatrième*, Chapitre 17, « les subordonnées de cause, de conséquence et de but », pp. 125-134, Delagrave.

DUCROT et groupe mu-1 (1975) « Car, parce que, puisque », *Revue romane X*, n°2, pp. 248-280.

FREI, H. (1928) *Grammaire des fautes*, Slatkine Reprints.

Kara, M. (2000) *Les processus diaphoriques et la continuité textuelle, des cas de reprises démonstratives malencontreuses*, Septentrion.

LE GOFFIC, P. (1993) *Grammaire de la phrase française*, Hachette.

Moignet, G. (1981) *Systématique de la langue française*, Klincksieck.

MOREL, M.-A., & DANON-BOILEAU, L. (1998) *Grammaire de l'intonation, L'exemple du français oral*, Ophrys.

NAZARENKO, A. (2000) *La cause et son expression en français*, Ophrys.

Pratiques n°57(1988) sous la dir. de M. CHAROLLES, « L'organisation des textes », Metz.

SOUTET, O. (1992) *Etudes d'ancien et de moyen français*, PUF.